

LES PROCEDURES D'EVALUATION AU SEIN DE NOTRE ETABLISSEMENT

• PERMIS B et BA

L'évaluation, d'une durée d'1 heure, se déroule dans nos véhicules avec un formateur diplômé et à l'appui d'une fiche d'évaluation (voir annexe 1). Elle permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Elle n'impose pas un nombre d'heure, c'est un prévisionnel. Elle pourra être revue à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec le formateur, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

Domaine	Critères évalués
1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilité déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer un visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
2. EXPERIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédé(s) Véhicules conduits Contexte d'accompagnement Zone d'évolution à bord du véhicule Autres véhicules conduits
3. CONNAISSANCES THEORIQUES SUR LE VEHICULE	Capacité à répondre à un questionnaire de 3 questions par thèmes techniques : Direction – Boîte de vitesses – Embrayage - Freinage
4. ATTITUDES A L'EGARD DE LA SECURITE ET DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité: Limitation aux aspects techniques et règlementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite: par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.

N° D'AGREMENT E 08 033 1235 0 - SIRET 509 009 627 00019



Domaine	Critères évalués
5. HABILETES (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	 Hors circulation : Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur. 3 réalisations de « départ/arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. Manipulation du volant : après explication sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.
6. COMPREHENSION ET MEMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à exécuter dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
7. PERCEPTION	En circulation: A allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie: volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, de tenir compte de la signalisation et des autres usagers, de mettre le clignotant si nécessaire, de dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite. Compétences évaluées: sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
8. EMOTIVITE	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers); et les crispations gestuelles.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la formation des Automobilistes (GFA).



PERMIS BA Aménagé

Nous disposons d'un véhicule, à boîte de vitesses automatique, sur lequel nous pouvons moduler des aménagements différents en fonction du handicap :

- Pédales inversées,
- Accélérateur et frein actionné à la main droite,
- Système de boule et boîtier utilisable avec la main droite ou la main gauche,
- Accélérateur actionné par un cercle monté sur le volant.

La détermination des aménagements et l'aptitude de l'élève sont établis après un contrôle médical conformément à la règlementation en vigueur et à la liste des affections médicales compatibles avec le maintien ou la délivrance du permis de conduire.

L'évaluation, d'une durée d'1 heure, se déroule dans nos véhicules avec un formateur diplômé et à l'appui d'une fiche d'évaluation (*Même fiche et même déroulement que le B*).

• PERMIS MOTO

L'évaluation d'une durée d'1 heure, se déroule sur notre piste privée avec un véhicule de la catégorie A2 encadré par un formateur diplômé, et à l'appui d'une fiche d'évaluation (voir annexe 2).

Elle permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Elle n'impose pas un nombre d'heure, c'est un prévisionnel. Elle pourra être revue à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures.

Cette évaluation permettra, en concertation avec le formateur, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

Domaine	Critères évalués
1. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL	Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur : Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilité déclarées. Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française ainsi qu'éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer un visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.
2. EXPERIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : Permis possédé(s) Véhicules conduits Contexte d'accompagnement Zone d'évolution à bord du véhicule Autres véhicules conduits



Domaine	Critères évalués
3. CONNAISSANCES THEORIQUES SUR LE VEHICULE	Capacité à répondre à un questionnaire de 3 questions par thèmes techniques : Direction – Boîte de vitesses – Embrayage - Freinage
4. ATTITUDES A L'EGARD DE LA SECURITE ET DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité: Limitation aux aspects techniques et règlementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier. Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite: par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
5. HABILETES (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	Hors circulation: Installation sur la moto en autonomie à l'initiative du formateur. Téalisations de « départ/arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur. Equilibre: après explication sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le guidon, l'élève exécute un slalom non matérialisé en autonomie au ralenti.
6. COMPREHENSION ET MEMORISATION	Compréhension : Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés. Mémorisation : Capacité à exécuter dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
7. PERCEPTION	Compétences évaluées : sens de la trajectoire, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
8. EMOTIVITE	Les réactions émotives sont évaluées durant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers); et les crispations gestuelles.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.



• PERFECTIONNEMENT (B ou BA)

Une évaluation dynamique, d'une durée d'1 heure, est effectuée sur un de nos véhicules avec un formateur diplômé, à l'appui d'une fiche d'évaluation (voir annexe 3). A la demande de l'élève la séance peut se dérouler sur un véhicule à boîte de vitesse automatique.

Cette séance se déroule sur un parcours varié, en et hors agglomération, afin d'évaluer les capacités de l'élève à maîtriser son véhicule.

Des questions lui sont posées tout au long de la séance sur son expérience personnelle, ses appréhensions et ses besoins spécifiques (handicap ou non).

Elle se décompose en 4 rubriques :

- Des renseignements d'ordre général sur l'élève
- Son installation au poste de conduite
- Sa gestion mécanique du véhicule
- Sa conduite en général : anticipation, positionnement sur la chaussée, règles de circulation, insertions, manœuvres, cohabitation avec les autres usagers.

A l'issu de cette évaluation, une estimation du volume d'heures de formation est proposée à l'élève.

• FORMATION 125cm3

Des questions sont posées à l'élève sur ses connaissances théoriques et pratiques ainsi que sur son expérience personnelle (voir annexe 4). Les réponses recueillies permettent ainsi de déterminer son niveau et d'estimer si les 7 heures de formation de base requises suffiront ou non.

Une proposition de formation est ensuite établie ainsi que le coût d'éventuelles heures supplémentaires.

FORMATION AM

Des questions sont posées à l'élève sur ses connaissances théoriques et pratiques ainsi que sur son expérience personnelle (voir annexe 4). Les réponses recueillies permettent ainsi de déterminer son niveau et d'estimer si les 7 heures de formation de base requises suffiront ou non.

Une proposition de formation est ensuite établie ainsi que le coût d'éventuelles heures supplémentaires.

PASSERELLE A2 VERS A

Des questions sont posées à l'élève sur ses connaissances théoriques et pratiques ainsi que sur son expérience personnelle (annexe 5). Les réponses recueillies permettent ainsi de déterminer son niveau et d'estimer si les 7 heures de formation de base requises suffiront ou non.

Une proposition de formation est ensuite établie ainsi que le coût d'éventuelles heures supplémentaires.

N° D'AGREMENT E 08 033 1235 0 - SIRET 509 009 627 00019



• FORMATION REGULARISATION BA 78

Des questions sont posées à l'élève sur ses connaissances théoriques et pratiques ainsi que sur son expérience personnelle (annexe 6). Les réponses recueillies permettent ainsi de déterminer son niveau et d'estimer si les 7 heures de formation de base requises suffiront ou non.

Une proposition de formation est ensuite établie ainsi que le coût d'éventuelles heures supplémentaires.